

Interpellation : Rétribution en vin local pour les dernières séances (Groupe ELU/EBSL) (1)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chers collègues.

Depuis plusieurs années, les conseillers communaux reçoivent, lors de la dernière séance de la législature, une rétribution en nature équivalente à 50 francs, soit six bouteilles de vin.

Cette pratique marque un soutien à nos vignerons et un plaisir pour nous autres, conseillers communaux.

Or, la situation économique des vignerons s'est fortement détériorée, comme le relevait récemment 24 heures dans son article du 22 septembre 2025, « Les vignerons vaudois à la peine face à la chute des ventes et à la hausse des coûts ».

Dans cet esprit, il serait opportun de porter la rétribution à douze bouteilles et de l'appliquer aux deux dernières séances de la législature, afin de renforcer notre soutien aux producteurs locaux.

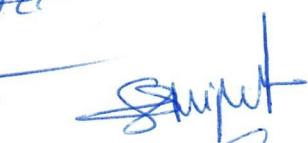
De ce fait, la Municipalité accepterait-elle d'étudier la possibilité d'étendre la rétribution en vin local, actuellement prévue pour la dernière séance de la législature, à l'avant-dernière séance également, et de porter la quantité totale à douze bouteilles par conseiller pour ces deux séances, en remplacement des indemnités financières correspondantes?



Eric Boraley



F. Schepeler



S. Smit



L. Volterz



M. Völk



J. Gomaz



E. B.



J. T.